

RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE VIRTUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 24 octobre 2022, 12 h
Virtuelle – Diffusée sur *Youtube*

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Jean-Pierre Ouellet	<i>Maire</i>
Pierre Milliard	<i>Directeur général</i>
Jessica Raymond	<i>Greffière par intérim</i>

CONSEILLERS PRÉSENTS :

Quartier Saint-François :	Rino Levasseur (virtuel)	Robert Bonenfant (en personne)
Quartier Clair :	Carl Sawyer (en personne)	Richard Michaud (virtuel)
Quartier Saint-Hilaire :	Michel J. Morin (virtuel)	Réginald Nadeau (en personne)

CONSEILLERS ABSENTS :

Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
------------------------	----------------	-----------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 12 h. Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire vérifie les présences. Deux membres du Conseil sont absents. Le quorum est constaté.

3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.



4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 2022-10-24 (1)

Proposé par le conseiller Robert Bonenfant

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. ARRÊTÉ, RÉOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF

a) Prolongation de l'entente avec le Réseau des Échos jusqu'au 31 janvier 2024

Résolution n° 2022-10-24 (2)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Robert Bonenfant

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska prolonge l'entente avec le Réseau des Échos pour le Journal l'Écho de Haut-Madawaska jusqu'au 31 janvier 2024 pour un montant de 24 991,41 \$, qui comprend les frais de production, d'expédition et de poste.

Motion adoptée.

b) Approbation de la soumission 101330.002 de GEMTEC : Phase 1, évaluation environnementale du site (NIP : 35279587)

Résolution n° 2022-10-24 (3)

Proposé par le conseiller Richard Michaud

Appuyé par le conseiller Carl Sawyer

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska accepte la soumission 101330.002 de la firme d'ingénierie GEMTEC d'un montant de 3 881,25 \$, taxe incluse, pour la phase 1 : évaluation environnementale du site, pour le terrain situé au 2, rue Hôtel de Ville, Clair, N.-B. (NIP : 35279587).

Motion adoptée.

- c) **Démolition de la maison et/ou des bâtiments sur la propriété située au 610, chemin Riceville, Saint-Hilaire, N.-B. (NIP : 35315209)**

Résolution n° 2022-10-24 (4)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Carl Sawyer

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska autorise l'Agente des arrêtés municipaux de la firme *Maritime Enforcement Services Inc.* à entreprendre les procédures de démolition de la maison et/ou des bâtiments situés au 610, chemin Riceville, Saint-Hilaire, N.-B. (NIP : 35315209) le mercredi 2 novembre 2022, en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* du N.-B. et de l'Arrêté 2018-05 concernant les lieux inesthétiques et dangereux du gouvernement local de Haut-Madawaska.

Il est également résolu que les travaux soient effectués par la compagnie Entreprises J & M Boutot Inc. pour un montant estimé de 8 000 \$, taxe incluse.

Motion adoptée.

- d) **Nettoyage de la propriété située au 705, rue Principale, Clair, N.-B. (NIP : 35013218)**

Résolution n° 2022-10-24 (5)

Proposé par le conseiller Robert Bonenfant

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska autorise l'Agente des arrêtés municipaux de la firme *Maritime Enforcement Services Inc.* à entreprendre les procédures de nettoyage de la propriété située au 705, rue Principale, Clair, N.-B. (NIP : 35013218) le jeudi 3 novembre 2022, en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* du N.-B. et de l'Arrêté 2018-05 concernant les lieux inesthétiques et dangereux du gouvernement local de Haut-Madawaska.

Il est également résolu que le nettoyage soit effectué par la compagnie Entreprises J & M Boutot Inc. pour un montant estimé de 6 500 \$, taxe incluse.

Motion adoptée.

- e) **Abrogation de la résolution n° 2022-06-28(3) : Ajouter et nommer M. Samuel Albert à titre d'agent d'exécution des arrêtés du gouvernement local de Haut-Madawaska**

Résolution n° 2022-10-24 (6)

Proposé par le conseiller Carl Sawyer

Appuyé par le conseiller Robert Bonenfant

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska abroge la résolution n° 2022-06-28(3) : Ajouter et nommer M. Samuel Albert à titre d'agent d'exécution des arrêtés du gouvernement local de Haut-Madawaska, modifiant la résolution n° 2022-02-08(8) : Nommer les agents chargés de l'exécution des arrêtés du gouvernement local de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

- f) **Modification de la résolution n° 2022-02-08(8) : Nommer les agents chargés de l'exécution des arrêtés du gouvernement local de Haut-Madawaska**

Résolution n° 2022-10-24 (7)

Proposé par le conseiller Robert Bonenfant

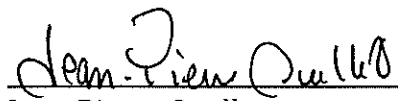
Appuyé par le conseiller Carl Sawyer

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska modifie la résolution n° 2022-02-08(8) afin d'ajouter et de nommer M. Jordan Langlois à titre d'agent d'exécution des arrêtés du gouvernement local de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Rino Levasseur à 12 h 09.


Jean-Pierre Ouellet
Maire


Jessica Raymond
Greffière par intérim

